

**MESSAGE IMPORTANT AUX PARENTS CONCERNANT LES SERVICES
D'ASSISTANCE LINGUISTIQUE**

Le Département d'Education veut s'assurer que vous disposez de la meilleure chance de prendre part et d'avoir accès aux programmes et aux services essentiels à l'éducation de votre enfant. Pour ce faire, le Département d'Education propose des services de traduction et d'interprétation qui vous aideront à communiquer de manière efficace avec l'école de votre enfant. Des renseignements sur vos droits en matière de services de traduction et d'interprétation sont disponibles dans le document *Bill of Parent Rights and Responsibilities*, dont une copie est disponible dans la Salle _____ de cette école.

Les parents qui ont besoin d'une assistance linguistique sont encouragés à contacter le Coordinateur des Parents de leur école. Pour plus de renseignements sur l'Unité de Traduction et d'Interprétation, veuillez consulter : www.nycenet.edu/offices/translation.